

Orientation 03-3: Assurer une gestion quantitative équilibrée, permettant le respect des milieux aquatiques et la satisfaction des besoins

Orientation 03-3: Assurer une gestion quantitative équilibrée, permettant le respect des milieux aquatiques et la satisfaction des besoins

Le territoire du Parc national regroupe les têtes de bassin versant de plusieurs rivières, qui sont sous l'influence d'un régime climatique méditerranéen et atlantique. Les régimes hydrologiques qui en découlent sont une caractéristique naturelle fondamentale garante de la spécificité des écosystèmes aquatiques.

La ressource en eau constitue un facteur limitant, les rivières subissant des étiages sévères et les nappes alluviales étant peu développées. En outre, la géologie est constituée soit par un socle granitique ou schisteux dont les ressources sont difficilement mobilisables et de faibles volumes, soit de roches calcaires où les réserves en eau sont encore mal connues.

Par ailleurs, on observe une sollicitation croissante des ressources pour l'eau potable, une importante utilisation agricole, parfois à l'aide d'ouvrages hydrauliques patrimoniaux, et un intérêt fort pour les activités touristiques liées aux cours d'eau et aux milieux aquatiques.

Atteindre ou maintenir un bon état écologique des masses d'eau d'ici 2015, en application de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau, constitue un objectif essentiel des SDAGE, au travers de deux orientations fondamentales (OF).

- SDAGE RMC : (OF 7) : Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir.
- SDAGEAG : (OF E) : Maîtriser la gestion quantitative de l'eau dans la perspective du changement climatique.

L'atteinte de ces objectifs passe par la recherche d'un équilibre entre les besoins des milieux aquatiques et les usages de l'eau, avec la contrainte d'une ressource en eaux superficielles variable, limitée et sans doute en diminution. Cette exigence se traduit, dans le cadre législatif national, par la fixation de débits d'étiage à maintenir en rivière en des points stratégiques, ainsi que par l'exigence du maintien, au droit de chaque ouvrage, d'un débit réservé.

Dans chaque bassin versant du territoire du Parc national, les acteurs locaux s'engagent à mettre en place, de manière concertée, le cadre de la gestion quantitative des ressources en eau, dans les SAGE ou dans des plans de gestion quantitative. Ils privilégient les économies en eau, dans le domaine de l'eau potable comme de l'eau agricole. Lorsque la réhabilitation des points de prélèvements et des canalisations et les économies d'eau ne suffisent pas à établir un équilibre entre la disponibilité de la ressource, les exigences des milieux aquatiques et les besoins en eau, des ressources de substitution sont mobilisées, dans le respect de l'objectif du bon état des masses d'eau et de la fonctionnalité naturelle des bassins versants, des milieux aquatiques et des zones humides.

[...]

- **Mesure 3.3.2. Réaliser des économies d'eau et orienter les usages vers plus de sobriété dans les prélèvements**

Orientation 03-3: Assurer une gestion quantitative équilibrée, permettant le respect des milieux aquatiques et la satisfaction des besoins

Les débits d'étiage diminuent progressivement, en raison du changement climatique et de la modification de la végétation sur les versants, en particulier avec l'accroissement de la couverture forestière. Parallèlement, l'évolution des prélèvements est mal connue. Les usages domestiques et touristiques augmentent et d'importants volumes sont aujourd'hui perdus par les fuites des réseaux d'eau potable.

Pour se préparer au mieux à une ressource de plus en plus limitée tout en préservant les milieux aquatiques, le territoire s'oriente vers une gestion plus économe des prélèvements en eau.

Les acteurs de la charte s'engagent à améliorer le rendement des réseaux d'adduction d'eau potable, en priorité là où les études auront mis en évidence de fortes tensions sur la ressource (mesure 3.3.1).

Ils mettent en place une véritable politique de l'eau sur leur territoire : mise en place de compteurs, professionnalisation de la gestion, mutualisation des services, ajustement du prix facturé au m³ d'eau.

Ils réalisent des schémas directeurs concernant l'eau potable à l'échelle intercommunale.

Ils engagent des réflexions pour réduire les consommations d'eau dans les projets collectifs (urbanisme, développement touristiques, piscines, etc.) et privés.

Ils sensibilisent le grand public, les collectivités et les professionnels à une gestion plus économe de la ressource (pratiques sobres, équipements économes, etc.)

Rôle de l'établissement public du Parc national

Animation du réseau de gestionnaires de bassins
Appui technique et financier aux économies d'eau dans le coeur
Outils de sensibilisation

Contributions des communes adhérentes

Intégration dans les documents d'urbanisme
Réalisation de schémas directeurs AEP
Amélioration du rendement des réseaux
Participation à la sensibilisation

Principaux autres partenaires à mobiliser

Gestionnaires de bassin, Agences de l'eau, ONEMA
Régions, Départements, DDT
Structures porteuses des SAGE et des contrats de rivière

Orientation 03-3: Assurer une gestion quantitative équilibrée, permettant le respect des milieux aquatiques et la satisfaction des besoins

- **Mesure 3.3.3. Accompagner l'agriculture vers plus de sobriété dans les prélèvements d'eau**

L'agriculture joue un rôle positif essentiel dans le fonctionnement global des bassins versants, notamment en participant à la maîtrise du couvert végétal et en limitant la fermeture des milieux. Néanmoins, elle peut être une source d'impacts négatifs sur l'eau et les milieux aquatiques, à travers l'utilisation de certaines substances vétérinaires ou phytosanitaires, de certains amendements (développement du lisier en substitution du fumier) ou tout simplement par une pression trop forte des cheptels sur des milieux sensibles.

L'irrigation est souvent réalisée par des béals qui, en raison de prise d'eau non adaptée ou de l'importance des fuites, peuvent prélever une part non négligeable du débit du cours d'eau pour permettre des usages dont les besoins sont souvent limités. S'ils impactent parfois les tronçons de cours d'eau qu'ils court-circuitent et participent ainsi au déficit quantitatif, les béals contribuent néanmoins au maintien des exploitations agricoles qui ont besoin de constituer des stocks fourragers pour la période hivernale. Ces exploitations, à travers les prairies irriguées qu'elles maintiennent dans les vallées, jouent un rôle central pour le maintien des milieux ouverts dans le coeur et la zone tampon de la réserve de biosphère. Elles contribuent ainsi au caractère du Parc national, ainsi qu'à d'autres objectifs de la charte, notamment le maintien de l'agro-pastoralisme.

L'enjeu est de maintenir ces activités tout en réduisant ou limitant leur pression sur les milieux aquatiques.

Les acteurs de la charte accompagnent la profession agricole dans l'ensemble des projets permettant de rationaliser l'utilisation de l'eau dans le cadre d'une politique agricole qui s'adapte à la disponibilité de la ressource en eau.

Ils apportent un appui technique, financier et administratif aux irrigants pour optimiser leurs prélèvements, en tenant compte de la disponibilité de la ressource en eau.

Ils promeuvent des actions déjà engagées (optimisation des béals ayant encore une utilisation économique, mise en place de micro-irrigations, etc.) afin d'aider la profession agricole à optimiser l'utilisation de la ressource.

Rôle de l'établissement public du Parc national

Appui technique et financier aux économies d'eau dans le coeur
Outils de sensibilisation

Contributions des communes adhérentes

Participation à la sensibilisation

Principaux autres partenaires à mobiliser

Orientation 03-3: Assurer une gestion quantitative équilibrée, permettant le respect des milieux aquatiques et la satisfaction des besoins

Gestionnaires de bassin, Agences de l'eau
Régions, Départements
DDT, ONEMA, DREAL
Chambres d'agricultures
Structures porteuses des SAGE et des contrats de rivière

• Mesure 3.3.4. Valoriser et gérer les ressources alternatives

L'abondance des ouvrages hydrauliques anciens témoigne de la préoccupation historique du stockage de l'eau pour disposer d'une réserve suffisante pendant l'été. Hérités de traditions agro-pastorales, ces ouvrages désormais inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO mobilisent les eaux de pluie (lavognes, citernes, gourgues) ou les eaux souterraines (mines).

Dans une perspective de poursuite de la restauration des milieux aquatiques et dans un contexte de baisse tendancielle des débits d'étiage naturels, les efforts d'économie d'eau ne seront pas partout suffisants pour atteindre l'équilibre entre la disponibilité de la ressource et les besoins en eau. Les SDAGE mentionnent alors que lorsque les économies d'eau ne suffisent pas, le recours aux ressources de substitution est favorisé.

Dans les situations où les économies d'eau ne suffisent pas à couvrir les besoins des différents usages, la valorisation de ressources en eau alternatives est encouragée, à la lumière d'études préalables d'opportunité et de faisabilité.

Le stockage des eaux de pluie est encouragé et soutenu.

[...]

Rôle de l'établissement public du Parc national

Assistance technique auprès des collectivités, avec priorité au coeur et à la zone tampon de la réserve de biosphère

Contributions des communes adhérentes

Contribution à la gestion des ouvrages collectifs
Initiative d'études voire de construction d'ouvrages

Principaux autres partenaires à mobiliser

Agences de l'eau, Gestionnaires de bassins, Régions, Départements, Chambres d'agriculture, DREAL, DDT et ONEMA, BRGM

Structures porteuses des SAGE et des contrats de rivière

Référence ID de l'article : #3254

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2016-09-22 18:34